

# Les Kurdes, Etats et tribus

La population kurde vit à la périphérie de deux ou plusieurs Etats voisins et sert de tampon entre eux depuis longtemps. Des années 1500 jusqu'à la Première guerre mondiale, les Etats en question étaient l'Empire ottoman à l'Ouest et les Séfévides à l'Est et plus tard les Qajar (ainsi que la Russie et l'Empire britannique qui petit à petit se sont introduits dans la région au nord et au sud respectivement). Après la Première guerre mondiale, le Kurdistan a été partagé entre quatre Etats modernes, soi-disant nationaux, qui ont succédé à ces empires; il est devenu une région périphérique souvent considérée avec méfiance, par chacun d'entre eux. Tous ces Etats (empires ou Etats nationaux) ont exercé leur autorité sur le Kurdistan sous des formes variées qui se sont fortement répercutées sur l'organisation sociale et politique de la société kurde. Les formations tribales particulières qui existaient dans la population kurde au cours des différentes périodes de l'histoire étaient, à bien des égards, la conséquence de l'interaction entre la société kurde et ces Etats.

## Continuité et variabilité

**Martin van  
BRUINESSEN**  
*Université d'Utrecht*

En étudiant les noms des tribus kurdes mentionnés dans diverses sources au cours des quatre derniers siècles, on constate que certaines tribus ont disparu alors que de nouvelles apparaissaient mais que de nombreuses tribus importantes se

sont remarquablement conservées depuis tout ce temps<sup>1</sup>. Cependant l'importance numérique et le degré de complexité de ces tribus ont subi des variations considérables selon l'époque et il paraît peu probable par exemple que la tribu des Milli ou celle des Jaf des années 1950 ait ressemblé à de multiples égards à la tribu du même nom qui existait en 1859 ou en 1999<sup>2</sup>.

Les tribus sur lesquelles nous possédons des descriptions plus ou moins fiables (à une époque ou à une autre) varient beaucoup du point de vue de leur importance numérique et de leur complexité structurelle<sup>3</sup>. Certaines sont, ou étaient jusqu'à une période récente, des bergers nomades, d'autres combinent l'agriculture avec la transhumance des troupeaux, d'autres enfin sont des agriculteurs sédentaires. Actuellement de larges parties de nombreuses tribus sont urbanisées sans avoir complètement renoncé aux valeurs tribales et à l'organisation tribale, ce qui dans certains contextes urbains pourrait en fait être un avantage (du point de vue des plus anciennes couches urbaines, notamment à Istanbul et Ankara, l'arrivée en masse d'immigrants kurdes dans ces villes au cours des dernières décennies a eu pour effet d'orienter la politique locale et nationale dans un sens «tribal», avec des solidarités fondées sur la famille, la tribu ou la région).

Certaines tribus, notamment celles de moindre importance, constituent des groupes généalogiques assez bien définis, bien qu'il y ait souvent au moins quelques individus dont la lignée généalogique est sujette à caution ou qui sont reconnus comme membres loyaux sans lien de parenté. Dans les tribus les plus importantes, l'aspect d'affiliation politique et de loyauté à l'égard d'un chef commun ou d'une lignée dirigeante est plus évident, même si l'idéologie des liens du sang joue un rôle important. Bien que les Kurdes ne partagent pas la fascination des tribus arabes pour leur généalogie, il peut arriver, même

1- Les sources principales sur les tribus Kurdes sont: le **Chéreffnameh** (histoire des émirats kurdes, écrite vers la fin du XVIème siècle), **Türkay 1979** (compilation de données sur les tribus kurdes d'après les documents ottomans), **Hursîd Pasa 1997** (1860) (écrit par un membre turc de la commission qui a tracé la frontière Iran-Turquie en 1848-52), **Jaba 1860**, **Sykes 1908**, **Mayevski 1300/1914**, **Noël 1919**, **Gökalp 1992** (écrit au début des années 1920) **'Azzâwî 1937/56**, **Razm-ârâ 1320**, **Hütteroth 1959** et l'anonyme **Asîretler raporü**, (la liste la plus complète des tribus kurdes en Turquie établie probablement dans les années 1970 par l'un des services de sécurité).

2- Pour un exemple de tels changements sur une période relativement courte, voir **Bruinessen 1983** (sur la tribu Shikâk).

3- Voir **Bruinessen 1992**, ch. 2 «**Tribes, chieftains and non tribal groups**» pour un examen plus détaillé de la diversité des formes d'organisation tribale au Kurdistan.

dans les tribus importantes, que la croyance en une ascendance commune de tous les membres s'établisse en l'espace de quelques générations après que la tribu ait émergé en tant que coalition politique.

La plupart des tribus importantes ont une structure hiérarchisée avec une lignée dominante, un certain nombre de lignées ou clans moins nobles, des lignées satellites et une paysannerie non-tribale soumise. Certaines de ces tribus reconnaissent clairement l'hétérogénéité de leur structure (c'est pourquoi certains auteurs les appellent «confédérations»).

C'est ainsi que la grande tribu Milli (établie dans un vaste espace entre Urfa et Mardin) réunissait au XIX<sup>ème</sup> siècle des sous-tribus arabes et kurdes, et parmi ces dernières des groupes musulmans, yézidis et sunnites. La tribu Heverkan de Tur Abdin comprenait des groupes kurdes yézidis et sunnites, ainsi que des lignées satellites chrétiennes.

Bien qu'il ne faille pas sous-estimer le dynamisme propre de la société kurde (les conflits entre tribus et les coalitions avaient un impact considérable sur la structure tribale), le degré de complexité et de stratification interne au sein des tribus semble avoir dépendu principalement de deux facteurs extérieurs: les ressources disponibles et l'importance de l'ingérence des Etats dans la région.

### **Administration indirecte et structure tribale**

Cette corrélation est bien illustrée par l'histoire des émirats kurdes, instances de pouvoir qui étaient des confédérations de tribus (nommées et encore identifiables dans bien des cas) dirigées par des dynasties héréditaires officiellement reconnues par les Etats (ottoman, séfévide et qajar). L'existence de ces émirats nous a été d'abord révélée par le Chéreffnameh rédigé en 1597 par le souverain kurde de Bitlis, Chéreff Khan. Bien que Chéreff Khan attribue un âge vénérable à la plupart des émirats, il ne donne aucun élément concret avant la période des Karakoyunlu et son récit souligne la différence de traitements des dynasties kurdes par les Karakoyunlu, Akkoyunlu, Séfévides et Ottomans. La structure des émirats rappelle celle des empires turcomans, les tribus étant organisées en aile gauche et droite maintenues en équilibre par le souverain. Chaque tribu, de son côté, avait un chef héréditaire (dans certains cas deux familles dirigeantes en com-

pétition la dirigeaient alternativement) dont les fils ou les proches parents devaient vivre à la cour de l'émir pour maintenir les tribus sous contrôle.

Il a été suggéré par Xavier de Planhol que le nomadisme kurde dans les montagnes tel qu'il était connu à l'époque ottomane est apparu tout d'abord comme une synthèse culturelle du nomadisme turcoman horizontal à longue distance et de la pratique kurde de transhumance verticale de proximité. Nous savons que des confédérations tribales nomades kurdes-turques ont existé à l'époque de l'Empire ottoman, les Boz Ulus étant la plus importante d'entre elles<sup>4</sup>. Il n'est pas impossible qu'au moins un certain nombre d'émirats kurdes sont nés également de la rencontre entre Kurdes et Turcomans. En tout cas, les émirs se sont plus ou moins stabilisés et consolidés à la suite de leur incorporation dans l'Empire ottoman qui leur a accordé une autonomie formelle et a renforcé l'autorité des émirs désormais sanctionnée par le pouvoir central. Par suite de leur interaction avec l'Etat ottoman, les cours des émirs kurdes sont devenues de plus en plus semblables aux cours ottomanes, toutes proportions gardées<sup>5</sup>.

Chaque émirat était organisé comme une unité administrative ottomane séparée et les pouvoirs administratifs étaient en majeure partie ou entièrement délégués aux émirs. Certains émirs versaient une somme forfaitaire en impôts, d'autres même pas. La seule obligation pour tous les émirs envers l'Etat ottoman était d'assurer le service militaire lors de toute campagne dans la région. Il n'est pas étonnant de constater que les émirs autonomes se trouvaient dans les régions les plus périphériques où la collecte des impôts aurait été de toute façon très difficile. Les régions de production agricole proches des centres urbains étaient administrées directement par des gouverneurs nommés par le pouvoir central ou par d'autres. Bitlis est le seul des grands émirs qui avait une position stra-

4- Voir **Demirtaş** 1949,  
**Gündüz** 1997.

5- Voir les notes sur les  
émirs de Bitlis, Baban et  
Jazira dans **Bruinessen**  
1992, p.161-180.

tégique importante sur une grande route commerciale et comptait en son sein une communauté très importante d'artisans et de commerçants.

Les grandes tribus nomades avaient un statut semblable à celui des petits émirats, c'est-à-dire une large autonomie ; la tâche de collecter tous les impôts confiée au chef de la tribu qui reversait à l'Etat une somme forfaitaire ou rien du tout<sup>6</sup>. Ni les grandes tribus nomades ni les émirats n'étaient des créations de l'Etat ottoman au sens propre. Ils existaient déjà lors des premiers relevés fiscaux. Cependant, le fait qu'ils aient été reconnus et aient reçu une délégation de pouvoir de l'Etat ottoman fixait l'état de choses existant dans la périphérie kurde et les renforçait en tant qu'unités politiques.

Il faut signaler que la politique des Séfévides envers les tribus était différente de celle des Ottomans. Alors que ces derniers consolidaient les formations tribales qui consentaient à collaborer avec eux, les Séfévides essayaient - et souvent réussissaient - à forger de nouvelles grandes unités tribales à partir de nombreux petits groupes disparates d'origine hétérogène. Dans le cas des Kurdes, le cas le plus spectaculaire de la constitution d'une telle tribu par l'Etat central est celui des Chamishkazaklu qui auraient rassemblé quelque 40.000 familles originaires d'Anatolie et du Caucase et que Shah 'Abbas allait installer dans le Khorassan-nord vers 1600 pour protéger la frontière de l'Iran contre les incursions des Ouzbeks. Ils étaient administrés par un «Ilkhani» nommé par l'Etat; plus tard, ils allaient se diviser en trois «il», chacun administré par un «Ilkhani» nommé par l'Etat mais dès lors héréditaire<sup>7</sup>.

6- Ceci apparaît très nettement analysé dans les documents ottomans du XVI<sup>ème</sup> siècle sur la région de Tur Abdin.

7- **Bruinessen**, 1978: 215-220, **Tawahhudi** 1359/1981

Certains émirats réagirent à l'affaiblissement de l'Empire ottoman au XVIII<sup>ème</sup> siècle et début du XIX<sup>ème</sup> siècle en élargissant les territoires sous leur contrôle et en gardant pour eux les

recettes auparavant versées au Trésor. Cependant les réformes militaires et les efforts de centralisation entrepris sous les sultans Mahmud II (1808-1839) et Abdulmajid (1839-1861) sonnèrent le glas des derniers émirats autonomes.

Les émirs traditionnels furent remplacés par des gouverneurs nommés par l'Etat, mais ces gouverneurs n'avaient pas la légitimité traditionnelle nécessaire pour garder sous leur contrôle les notables et les chefs de tribus de leur district, de sorte qu'ils se trouvaient obligés de laisser à ceux-ci un important degré d'autonomie. De ce fait, des tribus isolées ou confédérées, qui jusqu'alors faisaient partie d'un émirat, devenaient les plus importantes unités sociales et politiques. Partout les chefs de tribu s'efforçaient d'étendre leur pouvoir et influence aux dépens l'un de l'autre. Les missionnaires et autres voyageurs au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle rapportent les doléances des gens sur l'insécurité croissante qui sévissait depuis l'abolition des émirats, et les luttes tribales incessantes. La nature segmentaire de l'organisation sociale kurde était plus évidente qu'au temps des émirats.

A chaque relance des réformes administratives et des efforts de centralisation, les représentants du gouvernement central s'incrustaient davantage dans la région. Chaque nouvelle génération de personnalités officielles nommées par le pouvoir central devait s'accomoder à l'environnement tribal et finissait par exercer une sorte d'autorité indirecte fût-ce à des échelons de plus en plus bas de l'échelle administrative. Les entités tribales que nous voyons s'articuler à chaque phase de centralisation administrative deviennent en conséquence plus petites, moins compliquées et plus homogènes du point de vue généalogique: les émirats cèdent la place aux confédérations tribales, les confédérations de grandes tribus à des tribus de plus petite dimension<sup>8</sup>.

8 - Ce processus est exposé, avec plus de détails, dans **Bruinessen** (voir le résumé p. 192-195).

## **Alliance segmentaire et opposition contre l'alliance avec des étrangers**

Le modèle anthropologique bien connu d'alliance segmentaire et d'opposition correspond bien à la carte de la réalité sociale que de nombreux membres des tribus kurdes ont en tête. Les luttes entre clans étaient pour mes informateurs le meilleur exemple pour montrer ce qu'est une tribu et comment elle fonctionne. Ce n'est peut-être pas un hasard si les luttes entre clans qui se déroulaient plus ou moins selon les règles «idéales» concernaient des tribus relativement petites et homogènes sur le plan généalogique, et mènent à la mort de simples membres de la tribu plutôt que les chefs.

Le cas «le plus pur» de la lutte entre clans que j'ai observé dans mon travail sur le terrain se situe à Uludere, petite ville située près de la frontière entre la Turquie et l'Irak avec de nombreux postes de garde dont chacun était occupé par une lignée différente de la même tribu. La lutte avait été engendrée par un enlèvement au cours duquel un homme avait été tué par accident et elle avait duré plusieurs années, mobilisant deux lignées entières l'une contre l'autre.

Cependant, quand un conflit surgit entre deux familles dirigeantes ou au sein de l'une d'elles, le principe segmentaire est seulement l'un des principes du modèle d'alliances qui se développe. Selon l'idéologie tribale, un chef atteint et maintient sa position grâce à la combinaison de divers facteurs : sa haute naissance, sa personnalité («virilité», c'est-à-dire générosité et courage) et le consensus des membres de la tribu. Cependant, dans la pratique sa position est basée sur ses talents politiques et sur l'appui d'alliés extérieurs. Une des tâches principales d'un chef est de constituer un pont entre la tribu et le monde extérieur dans lequel d'autres tribus et l'Etat (ou les Etats) sont les principaux acteurs. La reconnaissance du chef par l'Etat - qui pour les émirats prenait la forme d'un manteau d'investiture somptueux et d'un acte de confirmation magnifiquement calligraphié et qui, à l'heure actuelle, au niveau le plus bas, se manifeste par la bonne entente avec le commandant de la gendarmerie locale - est la garantie la meilleure possible de sa position.

Dans le cas, qui n'est pas rare, d'un conflit au sein de la famille dirigeante d'une tribu, par exemple entre deux prétendants à la fonction de chef, le conflit tend à s'étendre bien au-delà des deux groupes de proches parents de chaque prétendant et peut diviser toute la tribu. Habituellement chacun des deux rivaux cherche à s'assurer le soutien des forces extérieures les plus puissantes, c'est-à-dire des tribus voisines et surtout d'un Etat fort dans la région. Le Kurdistan diffère de beaucoup d'autres régions périphériques du fait qu'il y a toujours eu plus d'un Etat voisin avec lequel un chef de tribu pouvait s'allier.

C'est ainsi que nous voyons vers 1600 la grande confédération Mukri se diviser en deux factions violemment antagonistes parce que deux candidats à la direction, proches parents, se sont alliés l'un avec les Séfévides et l'autre avec les Ottomans. Dans l'une des batailles une partie de la tribu combattait du côté des Ottomans et l'autre du côté des Séfévides. Nous ne savons pas exactement comment s'est divisée la tribu mais comme les rivaux étaient de proches parents, cela ne devait pas s'être fait suivant un modèle segmentaire pur<sup>9</sup>.

Le voisinage du Kurdistan avec plus d'un Etat allait également permettre aux chefs kurdes de jouer un Etat contre un autre ou, du moins, de chercher la protection de l'un contre l'autre. Le *Chéreffnameh* donne plusieurs exemples de maisons princières kurdes passant alternativement du Sultan au Chah en tant que protecteur royal. L'auteur de cette œuvre, Chféreff Khan, passa lui-même une bonne partie de sa vie au service des Séfévides avant de retourner à Bitlis et de recevoir les honneurs des Ottomans.

A une époque plus récente, à la veille de la Première guerre mondiale, des officiers britanniques, agents politiques au Kurdistan méridional, ont observé que de nombreuses tribus importantes avaient un chef qui était «loyal» (c'est-à-dire

9 - *Malcolm* 1815; 541-2.  
Pour un incident ultérieur  
mais similaire concernant  
également la tribu Mukri,  
voir **Eskandar Beg**  
**Monshi** 1978,  
p.1015-1019.

acceptaient de coopérer avec les autorités britanniques) et soutenaient la loi et l'ordre, mais qu'il y avait aussi un ou plusieurs chefs rivaux, en général parents proches, qui étaient « rebelles »<sup>10</sup>. La « rébellion » d'un chef était souvent provoquée par un conflit au sein de la famille dirigeante de sa tribu (ou un conflit avec une tribu voisine) plutôt que par un désaccord avec le gouvernement du moment.

Au début des années 1960, les nationalistes kurdes ont engagé une guérilla contre le gouvernement central; dans cette lutte les deux parties ont mobilisé des tribus kurdes l'une contre l'autre dans un système compliqué d'alliances et d'oppositions.

Des dirigeants de plusieurs grandes tribus ont pris une part active dans le mouvement kurde (jouant le rôle d'un Etat), tandis que d'autres ont coopéré avec le gouvernement et même ont organisé au sein de leurs tribus des milices pro-gouvernementales.

Le même phénomène est apparu en Turquie dans les années 1980 et 1990 quand le PKK a déclenché un violent conflit armé contre le gouvernement central et ses « collaborateurs » kurdes. Beaucoup de familles dirigeantes comptaient des membres dans les forces gouvernementales et d'autres actifs au sein du PKK<sup>11</sup>.

L'exemple le plus frappant est celui de la tribu Bucak dont la famille dirigeante s'est divisée entre les forces gouvernementales et les nationalistes kurdes. En 1965, Fayik Bucak, qui a été l'un des fondateurs du Parti démocratique du Kurdistan en Turquie, a été assassiné dans des circonstances obscures, probablement dans un combat entre clans. Depuis lors ses enfants occupent une place de premier plan dans le mouvement national kurde. Serhat Bucak s'est rallié au PKK. Une autre branche de la famille, sous la direction de Mehmet Celal Bucak et puis

*10 - De nombreux exemples figurent dans Edmonds 1957, le plus frappant étant peut-être celui de la tribu Pizhdar, p.217-220 et 228-259*

*11 - Cela apparaît dans un rapport intéressant rédigé pour les Chambres de Commerce et d'industrie turques en 1995. On a demandé à 1267 habitants de la Turquie orientale dont la plupart étaient des personnalités locales bien intégrées dans la vie politique et économique turque si elles avaient des proches ou des amis dans le PKK. Les deux tiers ont refusé de répondre à cette question, mais 15% (soit 45% de ceux qui ont répondu) ont déclaré avoir effectivement des proches dans le PKK.*

celle de son successeur Sedat Edip Bucak, a coopéré activement avec l'Etat. Dans son premier attentat symbolique contre un «collaborateur» kurde en 1979, le PKK avait pris pour cible Mehmet Celal Bucak, ce qui a ranimé la lutte entre ce clan Bucak et le PKK. Sedat Edip Bucak a dirigé une importante milice de «gardiens de villages» créée dans le contexte de la guerre contre le PKK, qui a surtout servi à Sedat Edip Bucak à établir son autorité sur les tribus voisines.

Au cours des deux dernières décennies de nombreux membres de la tribu Bucak ont été tués dans les combats qui ont opposé les deux camps<sup>12</sup>.

Cependant, les divisions des tribus ou des familles dirigeantes entre factions pro- et anti-gouvernementales, ne sont pas toujours le reflet d'un conflit sérieux au sein d'une famille. Dans certains cas, il s'agit d'une politique délibérée de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier, une vieille stratégie des familles dirigeantes partout dans le monde.

### Les milices tribales

L'influence de l'Etat sur la société tribale s'est particulièrement fait sentir lorsque l'Etat a organisé les milices tribales. Le prototype des milices tribales kurdes ont été les régiments Hamidiye, créés en 1891 sous le règne du sultan Abdulhamid II, soit-disant sur le modèle des Cosaques russes. Les Ottomans et les Séfévides avaient déjà largement utilisé sur le plan militaire leurs sujets membres des tribus, en les déplaçant sur de grandes distances pour consolider des régions nouvellement conquises ou menacées de leurs empires. Les Hamidiye étaient cependant quelque peu différents à la fois du point de vue de leur organisation et de leur fonction. Les tribus kurdes sunnites existantes (ainsi qu'une tribu Karapapakh isolée et quelques tribus arabes) furent embrigadées pour former des régiments de

*12 - Sur la tribu Bucak voir Sahin 1995. Sedat Edip Bucak s'est acquis une notoriété de mauvais aloi par ce qu'on appelle "le scandale Susurluk" qui a révélé la coopération illégale mais rentable avec les opposants aux insurgés, les militants de droite et les crimes organisés.*

cavalerie irréguliers commandés par leurs propres chefs tribaux. Un régiment comptait de 500 à 1150 hommes. Certaines grandes tribus constituèrent plus d'un régiment (par exemple les Millis fournirent quatre régiments). A la fin de la décennie on comptait cinquante cinq régiments<sup>13</sup>.

Les régiments Hamidiye restaient hors de la structure de commandement de l'armée régulière, mais tous les commandants de ces régiments étaient placés sous l'autorité de Zéki Pacha, commandant du 4ème corps d'armée basé à Erzincan. La tâche évidente des Hamidiye consistait à protéger la frontière contre les incursions étrangères (c'est-à-dire russes) et de garder sous contrôle la population arménienne des provinces orientales de l'Empire. Pour le Sultan, ces régiments représentaient un système parallèle de défense de l'Est, indépendant de la bureaucratie et de l'armée régulière en qui il n'avait pas entièrement confiance.

Les Hamidiye jouissaient d'un haut degré d'immunité légale. Ni l'administration civile, ni même la hiérarchie militaire régulière n'avaient d'autorité sur eux et aucune cour n'était compétente pour juger des crimes commis par leurs membres, de sorte que les régiments devenaient pratiquement des unités indépendantes. Leurs commandants pouvaient non seulement consolider leur contrôle sur leurs propres tribus mais également l'étendre aux tribus voisines qui n'entraient pas dans les régiments Hamidiye. Si l'institution des Hamidiye n'a pas entraîné la création de nouvelles tribus, elle a renforcé économiquement et politiquement certaines des tribus existantes aux dépens de leurs voisines et a accentué leur structure hiérarchique interne. Elle a aussi semé les graines de conflits tribaux qui allaient faire surface quelques décennies plus tard<sup>14</sup>.

Les régiments Hamidiye furent démantelés par le régime des Jeunes Turcs qui en 1909 renversa le sultan Abdulhamid; mais

13 - *Kodaman* 1987, 21-66, et *Duguid* 1973.

14 - *Firat* (1970) décrit la manière dont sa propre tribu alévie Hormek s'est retournée contre la rébellion du cheikh Said en 1925 pour punir la tribu sunnite Cibran qui tenait un rôle dirigeant dans la rébellion et qui autrefois avait opprimé les Hormek.

quelques années plus tard ils furent reconstitués sous un autre nom. Des régiments formés de tribus kurdes prirent part à la Première guerre mondiale et disparurent avec l'Empire ottoman après la guerre. Les Britanniques allaient tenter en Irak une brève expérience avec une force de police tribale, mais ils y renoncèrent rapidement lorsqu'ils s'aperçurent que le déploiement de ces recrues exacerbait les conflits tribaux plutôt que de rendre plus acceptable l'occupation britannique à la population kurde en général.

Un nouveau type de milice tribale, destinée à lutter contre les guérillas kurdes nationalistes par leurs propres méthodes, apparut en Irak dans les années 1960. Même avant que n'éclatent en 1961 les premiers heurts entre les nationalistes kurdes et les unités de l'armée irakienne, les relations entre les Barzani et les tribus voisines - et surtout leurs rivaux traditionnels - les Zibari, les Baradost et les Lalan - s'étaient rapidement détériorées et des combats avaient eu lieu<sup>15</sup>. Le retour de 850 combattants Barzani de leur exil en URSS allait modifier l'équilibre des forces et fut ressenti comme une menace par les tribus voisines. Les Barzani pensaient que le gouvernement central incitait les tribus contre eux pour maintenir la division entre Kurdes. Quoiqu'il en fût, lorsque Mulla Mostefa Barzani et le PDK entrèrent ouvertement en guerre contre le gouvernement central, celui-ci allait soutenir activement les tribus hostiles aux Barzani et les utiliser comme mercenaires dans la lutte contre la guérilla.

Au départ, les Barzani et leurs opposants kurdes menaient la guerre comme une guerre tribale traditionnelle; des deux côtés il n'y avait pas d'organisation militaire formelle. A partir de 1963, le gouvernement tenta d'imposer une certaine forme d'organisation aux forces armées tribales en les incorporant dans la structure du commandement militaire comme régiments de cavalerie irrégulière (al-Fursan). Le nombre de tribus

*15 - Pour la chronologie des événements et le rôle des tribus, voir **Kinnane** 1964: 59-81, **Dann** 1969: 19-69 et 198-199, **Jawad** 1981: 50-54, **Mc Dowell** 1996: 302-313.*

mobilisées dans les Fursan allait s'accroître au fil des années<sup>16</sup>. Les tribus acceptaient avec joie les armes et le salaire que le gouvernement leur offrait, mais leur participation au conflit continua à dépendre davantage de leurs propres rapports avec Barzani (et avec les tribus alliées à Barzani) que des décisions politiques du gouvernement central. Les tribus qui entrèrent dans les Fursan (appelées jash- «bourricots» par les nationalistes) n'étaient pas toujours hostiles au mouvement nationaliste et à ses alliés tribaux; en fait, les nationalistes prétendaient qu'ils recevaient armes et munitions fournies en cachette par les tribus jash. On raconte aussi que certaines tribus changèrent d'allégeance plus d'une fois en fonction des revenus tirés respectivement du gouvernement et du mouvement kurde.

La guerre au Kurdistan fournissait ainsi l'occasion aux tribus (ou plutôt à leurs chefs) de recevoir des subsides gouvernementaux très importants et conférait à ces tribus une importance accrue en tant que formes d'organisation sociale et politique. On n'a pas d'informations concrètes sur les effets de l'incorporation d'une tribu individuelle dans les Fursan, mais sur le plan général on a constaté la consolidation de ces tribus et du rôle dirigeant des chefs avec qui le gouvernement traitait. Ces régiments de milices étaient traités de façon collective, les armes, l'argent, les ordres étant transmis par les chefs. Cela a eu pour effet de renforcer le contrôle des chefs sur leurs tribus et d'accentuer les aspects hiérarchiques et centrifuges plutôt qu'égalitaires et segmentaires de l'organisation tribale.

*16 - A côté des Zibari, Baradost et Lalan, les puissantes tribus Herki et Surchi, qui elles aussi avaient été auparavant en conflit avec Barzani furent parmi les premières à être recrutées comme Fursan. D'autres tribus qui suivirent allaient tenir un rôle moins important dans les combats.*

Au départ ce sont des tribus existantes qui furent mobilisées dans les régiments Fursan, mais ensuite on forma des unités similaires qui n'étaient pas vraiment constituées de tribus (au sens de formations politico-sociales portant un nom, avec une idéologie d'ascendance commune) et qui étaient commandées par des personnalités influentes autres que les chefs de tribu. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, des paysans, disciples d'un leader

religieux - un cheikh de confrérie soufi qadiri - allaient former également un régiment Fursan qui s'est comporté plus ou moins comme une tribu bien que ce ne fût absolument pas un groupe de même ascendance.

Pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988), une partie considérable de la population kurde fut incorporée dans des milices; ceci fut considéré comme un substitut au service militaire permettant à des jeunes hommes d'éviter le front. Les commandants des milices (appelés mustashar «conseiller») recevaient des armes et les salaires pour tous leurs hommes, souvent même en excédent sur le nombre réel de combattants sous leurs ordres, et bénéficiaient d'un certain degré d'autonomie. Dans ces conditions les tribus et plus précisément leurs chefs devinrent plus puissants qu'ils ne l'avaient été.

Il est à noter que dans la plupart des cas, c'étaient les mustashar qui, au lendemain de l'opération «Tempête du désert» appelée à chasser les troupes irakiennes du Koweït, ont initié le grand soulèvement des Kurdes de mars 1991. Les partis nationalistes kurdes avaient gardé un profil bas pendant l'occupation du Koweït par crainte de représailles sur la population civile et semblent avoir été surpris par le soulèvement. Même quand les partis ont réussi à retrouver leur rôle dirigeant, ils furent obligés de partager le pouvoir avec les anciens mustashar, et cela se prolongea tout au long des années 1990. Constamment rivaux, les deux partis dirigeants n'avaient guère d'autre choix que de conclure des alliances avec le plus grand nombre possible de mustashar. Cela allait permettre à ces derniers d'acquiescer le contrôle d'une large part des ressources économiques de la région et de continuer à administrer leurs propres districts comme des seigneurs de guerre. Un observateur étranger a décrit les partis kurdes du milieu des années 1990 comme des «confédérations tribales». Cela est peut-être exagéré, mais du moins c'est une manière de décrire le rôle prépondérant que les grandes tribus sont parvenues à jouer au Kurdistan irakien<sup>17</sup>. Les tribus, commandées par ces seigneurs de guerre,

17 - **Wimmer** 1997. Pour des observations sur le rôle économique et politique des anciens mustashar, maintenant seigneurs de la guerre au Kurdistan irakien, voir **Leezenberg** 1997.

semblent être devenues moins égalitaires et ont été plutôt rassemblées par un fort «clientélisme» que par les liens du sang.

En Turquie les autorités ont réagi à la guérilla, déclenchée par le PKK en 1984, par la formation d'une milice kurde similaire: «les gardiens de village» (Köy korucuları). Les premières recrues des «gardiens de village» provenaient des tribus des districts situés au nord de la frontière entre l'Irak et la Turquie, région où le PKK avait accompli ses premières actions militaires. L'une d'entre elles est la tribu semi-nomade des Jirkan dont le chef Tahir Adigaman était resté hors-la-loi pendant des années pour avoir tué nombre de soldats. Il avait été amnistié à condition d'empêcher les combattants du PKK de passer par le territoire de sa tribu. Plusieurs des premières unités des korucu étaient des tribus constituées de contrebandiers bien connus qui savaient mieux que quiconque comment et où la frontière pouvait être franchie; ils pouvaient continuer impunément leur activité de contrebande puisqu'ils rendaient service à l'Etat sur le plan militaire<sup>18</sup>.

Le système des «gardiens de village» fut peu à peu étendu. Partout où l'on voyait le PKK en action, les paysans furent persuadés, et parfois contraints d'accepter les armes et de devenir korucu. Leur nombre s'accrût constamment. Vers la fin des années 1990, on dénombrait officiellement 65.000 à 70.000 hommes. Certains chefs entretenaient en fait des forces armées privées dont le nombre dépassait le chiffre officiel<sup>19</sup>.

Au départ les «gardiens de village» devaient seulement interdire aux combattants du PKK l'accès de leur territoire ou le passage par celui-ci. On leur donnait des armes, un salaire mensuel et une prime pour chaque «terroriste» tué. Par la suite, ils devaient également participer aux campagnes contre le PKK. Les unités korucu étaient commandées par leurs propres chefs (qui recevaient l'armement et le salaire pour leurs

18 - Sur les premières tribus korucu et leurs relations avec les autorités et les autres tribus kurdes voir **Dağlı** 1989, **Aytar** 1992, **Wiessner** 1997: 298-302.

19 - Le cas le plus notoire est celui de Sedat Edip Bucak, cf note 12 plus haut, qui avait une armée privée de quelque 10.000 hommes dont seulement 350 à 400 étaient officiellement enregistrés comme "gardes de village". Ce chiffre de 10.000 était souvent cité par la presse turque (interview de Bucak dans l'hébdomadaire **Aktüel**, n°136, 10-16 févr. 1994, p.18-24). Un rapport de l'inspecteur général Kutlu Savaş adressé au premier ministre en 1997, précise que Bucak utilisait cette force pour établir son autorité sur le district Siverek aux dépens des tribus rivales et notamment de ses vieux rivaux Kirvar et Karakeçili. Voir **Internationaler Verein für Menschenrechte des Kurden**, 1998.

hommes, ce qui renforçait considérablement leur position) et étaient incorporées théoriquement à la structure de commandement de la gendarmerie, partie des forces armées qui contrôle la campagne. Les autorités civiles n'avaient aucun pouvoir juridique sur eux, et ces unités n'étaient pas placées sous l'autorité du commandant de la gendarmerie du district, mais sous celle d'officiers de rang supérieur. Il s'ensuivait logiquement qu'elles bénéficiaient de l'immunité pour des actes de violence commis pour leur propre compte: oppression, pillage, viols et même assassinats de leurs voisins. Pour se défendre, ces voisins allaient s'unir et resserrer leur solidarité tribale. Un des effets frappants de la formation des «gardes de village» est ce qu'on pourrait appeler la «re-tribalisation» de grandes régions du Kurdistan turc.

### **Un autre soutien des tribus : le pouvoir électoral**

La re-tribalisation de la population kurde en Turquie n'est pas uniquement due au système de «gardiens de village». Ce processus a commencé bien avant que ce système ne soit mis en place. L'organisation tribale a acquis une nouvelle fonction quand, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, la Turquie est devenue une démocratie multi-partis avec des élections libres. Comme la Turquie a opté pour un système de scrutin régional dans lequel chaque province élit des députés au Parlement, il est devenu impératif pour les partis politiques en compétition d'avoir une solide représentation à la base. Chaque parti s'est mis à la recherche de militants et de candidats locaux qui pourraient mobiliser de nombreux électeurs. Dans les provinces habitées par les Kurdes - notamment au Hakkari, la province la plus «tribale» - les candidats des grands partis étaient fréquemment les chefs de tribu eux-mêmes ou bien leurs représentants.

L'affiliation à un parti politique présentait bien des avantages pour les chefs de tribu pour de nombreuses raisons. Quand ce parti était au pouvoir il avait la possibilité de récompenser ses fidèles supporters de bien des façons, et notamment sous la forme d'investissements d'infra-structure et de contrats gouvernementaux. Les députés élus, même ceux des partis d'opposition, étaient les meilleurs avocats des intérêts locaux. Une partie importante des activités des députés est consacrée à recevoir leurs électeurs qui leur demandent toute sorte de services. De ce fait, les partis politiques trouvaient de nombreux chefs de tribus très désireux de les rejoindre quel que fût leur programme politique.

Les chefs qui étaient en conflit ou en rivalité entre eux adhéraient évidemment à des partis différents. Ainsi la compétition entre partis politiques devenait étroitement imbriquée dans les conflits et rivalités des tribus. Les élections devenaient l'occasion de redistribuer d'importantes ressources au niveau provincial et local sous la forme de subsides de l'Etat. Aucune tribu n'était suffisamment importante en nombre pour envoyer un député au parlement. Pour y parvenir elle devait former une coalition avec d'autres tribus et/ou groupes d'intérêt. De ce fait le processus électoral a eu pour effet de modifier d'importants aspects du fonctionnement des tribus.

C'était surtout visible au Hakkari, la plus petite province et la plus dominée par les tribus. Pendant longtemps seuls les deux grands partis se sont disputé le seul siège du Hakkari. Les deux tribus dirigeantes s'alliaient avec l'un ou l'autre d'entre eux, et les autres tribus suivaient en fonction de leurs conflits ou de leurs alliances avec les deux premières. Ainsi s'est développé un modèle en «blanc et noir», avec seulement de légers changements se produisant de temps en temps à la suite de nouveaux conflits amenant l'un ou l'autre groupe tribal à changer de camp. Puisque pendant longtemps le Hakkari n'avait qu'un seul siège, les enjeux des élections étaient élevés, donc la tension entre les tribus en compétition s'aggravait sensiblement à la veille de celles-ci. Les solidarités tribales se renforçaient (ou, en termes plus directs, un contrôle strict était imposé afin que tous les membres de la tribu expriment leur solidarité aux urnes) et les lignes de démarcation entre tribus devenaient plus nettes.

Le comportement des électeurs dans les provinces à population kurde allait rester longtemps indépendant, dans une large mesure, des programmes politiques officiels des partis. Il arrivait que les chefs changent de parti en entraînant avec eux leurs alliés et partisans, ce qui amenait leurs rivaux à changer également de parti. Par leur insertion dans le système politique turc, les chefs de tribus kurdes acquéraient le contrôle de ressources supplémentaires et pouvaient consolider ou renforcer leur position dans leur propre environnement tribal. La politique électorale a revigoré la société tribale qui a su s'adapter pleinement aux formes d'une politique moderne.

### **La contrebande et le tribalisme**

Le démembrement de l'Empire ottoman après la Première guerre mondiale a eu pour résultat la création de plusieurs nouvelles frontières à travers le Kurdistan. Les prix de

nombreux produits de base et de luxe avaient toujours été différents suivant les régions; l'émergence de nouveaux Etats avec des politiques différentes a eu comme conséquence d'accentuer les différences de prix par delà les frontières. Une grande part de ce qui était auparavant un commerce normal devenait contrebande du point de vue légal, ce qui rendait d'ailleurs ce commerce plus rentable. Beaucoup de Kurdes allaient tirer des revenus considérables de la contrebande du thé, du sucre et des moutons à travers les frontières internationales.

Aussi longtemps que les frontières n'étaient pas bien gardées, tous ceux qui connaissaient la région avaient des opportunités égales et la contrebande peut bien avoir contribué à un nivellement économique ou tout au moins avoir permis une certaine mobilité sociale verticale. Quand une surveillance efficace fut mise en place, la contrebande allait exiger davantage d'habileté, ce qui a entraîné la concentration de cette activité dans des mains moins nombreuses. Les spécialistes, qui savaient comment traverser un champ de mines sans provoquer de détonation, étaient très demandés le long de la frontière entre la Syrie et la Turquie; et les bergers qui connaissaient le mieux la haute montagne des régions frontalières allaient prendre en mains une large part du commerce illégal à travers les frontières. Cependant, les opérations les plus rentables étaient les arrangements de partage des profits avec la police frontalière et les officiers locaux de la gendarmerie. Il n'y avait que quelques personnes qui pouvaient tenter de conclure de tels arrangements sans se faire tout de suite appréhender. A cet égard, les chefs de tribus étaient les mieux placés.

Les fonctionnaires, et notamment les officiers chargés de faire appliquer la loi, en service au Kurdistan constatèrent rapidement qu'ils ne pouvaient pas faire leur travail sans la coopération d'au moins quelques personnes qui détenaient une certaine forme d'autorité traditionnelle. S'ils tentaient de contourner ces autorités dans leurs rapports avec la population, ils n'arrivaient habituellement pas à percer le mur du silence faisant écran entre eux et la société locale. Ils apprenaient vite qu'ils pouvaient réussir bien mieux en s'appuyant sur un ou plusieurs chefs locaux susceptibles de les guider. Presque inévitablement, ils se trouvaient empêtrés dans le jeu du pouvoir de la société tribale avec ses conflits et rivalités perpétuels. Un chef «loyal» pouvait les aider à arrêter un contrebandier ou un bandit (qui souvent se trouvait être un rival) ou dans une autre tâche, tout en servant ses propres intérêts aux dépens de ceux de ses ennemis.

Des relations mutuellement bénéfiques se développaient ainsi entre les fonctionnaires de l'Etat et les autorités «traditionnelles», en général les chefs de tribu. A bien des égards les fonctionnaires devenaient partie prenante de la politique tribale locale; beaucoup d'entre eux y étaient très engagés. Dans ces conditions de nombreux fonctionnaires s'avéraient corruptibles et une coopération mutuellement rentable s'instaurait ainsi, transgressant les limites de la loi. Les chefs tribaux ayant établi des arrangements profitables avec ces fonctionnaires en arrivèrent à monopoliser une part toujours croissante de la contrebande. De ce fait, ils s'assurèrent le contrôle d'importantes ressources économiques, ce qui contribua à renforcer leur position au sein de leurs tribus et leur permit de centraliser leur contrôle sur celles-ci.

A partir de 1980 le commerce de contrebande se développa rapidement. A la contrebande de marchandises traditionnelles - bétail, thé, alcools, biens de consommation électroniques - s'ajouta le trafic de drogue et le passage de réfugiés politiques, avec des risques accrus mais en même temps davantage de profits. La guérilla engagée par le PKK et le recrutement par l'Etat de «gardiens de village» allaient encore compliquer la situation et conduire à l'émergence d'un nouveau type de réseaux dans les tribus existantes. Pour des raisons évidentes, le fonctionnement de ces réseaux reste habituellement secret. Cependant de temps en temps certaines activités arrivent à la lumière du jour. Le plus spectaculaire des réseaux partiellement découverts est le «gang de Yuksekova» (*Yüksekova çetesi*), portant le nom d'une ville située près de la frontière turco-iranienne. Une tribu de korucu, des officiers de gendarmerie et un renégat du PKK y avaient monté une organisation fort rentable qui combinait la lutte contre les insurgés avec le commerce de l'héroïne et l'extorsion de fonds pratiquée à l'encontre d'entrepreneurs concurrents installés dans la région (à qui l'on avait fait croire que l'extorsion était le fait du PKK, de sorte qu'ils pourraient plus tard être accusés de soutenir celui-ci)<sup>20</sup>.

20 - Des révélations sur le «gang de Yuksekova» ont paru dans la presse en 1997. Pour un aperçu préliminaire, voir **Berberoğlu** 1998: 143-171.

## Conclusion

Les tribus kurdes se caractérisent par une telle variété du point de vue de leur taille et de leurs formes d'organisation interne qu'il peut sembler impropre d'utiliser le même terme pour toutes. Elles partagent une idéologie d'ascendance commune, d'endogamie (mariage entre cousins) et d'alliance et d'opposition segmentaire. Ces principes régissent encore actuellement les petites tribus, qu'on peut appeler sous-tribus, mais ils sont mis à mal par les alliances politiques et les rapports d'autorité qui tendent à intégrer ces sous-tribus dans des ensembles plus vastes. Dans les tribus plus importantes, nous trouvons fréquemment des lignées dirigeantes qui ne sont que de loin apparentées aux lignées communes qui forment le gros de la tribu, et dont l'autorité s'appuie souvent sur une garde armée et sur la reconnaissance de l'appareil d'Etat, ce qui implique aussi le cas échéant des sanctions rigoureuses.

L'importance numérique et la complexité de la constitution des tribus, aussi bien que les rapports d'autorité à l'intérieur de celles-ci, semblent se modifier en fonction de deux éléments variables qui tiennent un rôle crucial. Le premier est la forme et le degré d'autorité indirecte que l'Etat (ou les Etats) accorde à la tribu (et qui résulte lui-même d'un processus de négociations continues entre la société et l'Etat); l'autre est l'ampleur des ressources économiques et écologiques disponibles. Les alpages, la terre arable et la paysannerie assujettie n'ont jamais été considérées comme la seule base de ressources disponibles; il y a de plus les routes de caravanes (plusieurs tribus, notamment les Hamawend, étaient spécialisées dans la protection ou le pillage des caravanes), ainsi que le service militaire pour l'Etat.

L'instauration d'Etats modernes centralisés n'a pas amené la désagrégation des tribus, ne fût-ce que parce que cela fournissait de nouvelles ressources que les tribus pouvaient exploiter. Les nouvelles frontières ont fait de la contrebande une importante source de revenus et les tribus, en tant qu'organisation, se sont révélées bien adaptées pour exploiter cette ressource en raison de leur solidarité interne et de l'ascendant du chef sur les membres. La politique électorale est devenue un mécanisme important de redistribution à l'échelle du pays et, pour des raisons évidentes, les chefs de tribu sont devenus des partenaires attrayants pour les partis politiques. Le soutien des partis a consolidé les tribus et renforcé la position des chefs en leur sein.

Les Etats qui visaient à la modernisation et à la centralisation (surtout la Turquie de Kémal et l'Iran des Pehlévis) ont essayé de dé-tribaliser la population kurde en séparant physiquement les chefs de leurs tribus et parfois en déportant des tribus entières. Le succès de ces mesures semble n'avoir été que temporaire. Quand ils se sont vus confrontés à la rébellion armée nationaliste, l'Irak et la Turquie ont l'un et l'autre formé des milices kurdes auxquelles ils ont délégué de larges pouvoirs, ce qui a revigoré certaines tribus et fait resurgir des conflits entre tribus.

Que ce soit dans les conditions de paix ou de guerre, les tribus kurdes ont fait preuve d'une grande ténacité et il est probablement vrai que dans le Kurdistan des années 1990, les tribus ont joué un rôle politique et social plus important qu'un demi-siècle auparavant.

### Bibliographie

- Anon-** : *Aşiretler raporu*, İstanbul, *Kaynak*, 1998.
- Aytar, Osman** : *Hamidiye alaylarından köy koruculuğuna*, İstanbul: *Medya Güneşi*, 1992.
- al-'Azzâw-î', 'Abbâs** : *'Ashâ'ir al-'Irâq*. 4 vols. Baghd d, 1937-56.
- Berberoğlu, Enis** : *Kod adı Yüksekova, Susurluk, Ankara, Bodrum, Yüksekova fay hattı*, İstanbul : *Milliyet*, 1998.
- Bruinessen, M.M. van** : *Agha, shaikh and state: on the social and political organization of Kurdistan*. Ph.D. thesis, Utrecht University, 1978.
- Bruinessen, Martin van** : «Kurdish tribes and the state in Iran: the case of Simko's revolt», in: Richard Tapper (ed.), *The conflict of tribe and state in Iran and Afghanistan*. London, *Croom Helm*, 1983, pp. 364-400.
- Bruinessen, Martin van** : *Agha, shaikh and state: the social and political structures of Kurdistan*. London : *Zed Books*, 1992.
- Dağlı, Faysal** : «Aşiret alayları», 2000'e *Doğru*, 12-11-1989, 8-13.
- Dann, Uriel** : *Iraq under Qassem: a political history*, 1958-1963. New York, *Praeger*, 1969.
- Demirtaş [S mer], Faruk** : «Bozuluş hakkında», *Ankara Üniversitesi Dil ve Tarih-Coğrafya Fakültesi Dergisi*, 7 (1949), 29-60.
- Duguid, S.** : «The politics of unity: Hamidian policy in Eastern Anatolia», *Middle Eastern Studies* 9 (1973), 139-156.
- Eskandar Beg Monshi** : *History of Shah 'Abbas the Great (Târiq-e 'Al-amârâ-ye 'Abbâsi)*, translated by R.M. Savory. 2 vols. Boulder: *Westview Press*, 1978.

- Firat, M. Şerif** : *Doğu İlleri ve Varto tarihi*. 3<sup>me</sup> edition, Ankara, 1970.
- Gökalp, Ziya** : *Kürt aşiretleri hakkında sosyolojik tetkikler*. Hazırlayan: Şevket Beysanoğlu. İstanbul: Sosyal Yayınlar, 1992.
- Göyünç, Nejat & Wolf-Dieter Hütteroth**: *Land an der Grenze : Osmanische Verwaltung im heutigen türkisch-syrisch-irakischen Grenzgebiet im 16. Jahrhundert*. İstanbul: Eren, 1997.
- Gündüz, Tufan** : *Anadolu'da Türkmen aşiretleri: Bozuluş Türkmenleri 1540-1640*. Ankara: Bilge, 1997.
- Hurşîd [Paşa], Mehmed**: *Seyâhat-nâme-i hudûd*. (evrimyazı : Al attin Eser. İstanbul: Simurg, 1997 (originally published in 1860).
- Hütteroth, Wolfgang** : *Bergnomaden und Yaylabauern im mittleren kurdischen Taurus*. Marburg : Geographisches Institut der Universität, 1959.
- Internationaler Verein für Menschenrechte der Kurden** (ed.) *Bandenrepublik Türkei? Der Susurlukbericht des Ministerialinspektors Kutlu Savaş*. Bonn : IMK, 1998.
- Jaba, Alexandre** : *Recueil de notices et de récits kourdes*, St-Petersbourg, 1860.
- Jawad, Sa'ad** : *Iraq & the Kurdish question 1958-1970*, London: Ithaca Press, 1981.
- Kinnane, Derk** : *The Kurds and Kurdistan*. London: Oxford University Press, 1964.
- Kodaman, Bayram** : *Sultan II. Abdulhamid devri Doğu Anadolu politikası*. Ankara, Türk Kültür ve Araştırma Enstitüsü, 1987.
- Leezenberg, Michiel** : «Irakisch-Kurdistan seit dem Zweiten Golfkrieg» in: Carsten Borck et al., *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*. Münster : Lit Verlag, 1997, pp. 45-78.
- McDowall, David** : *A modern history of the Kurds*, London: I.B. Tauris, 1996.
- Malcolm, J.** : *The history of Persia*. London, 1815.
- Mayevski** : *Vân, Bitlis vilâyetleri 'askeri istatistiki*, İstanbul, Matba'a-i 'askeriye - Süleymânîye, 1330/1914.
- Noel, J.B.** : *Notes on Kurdish tribes : On and beyond the borders of Mosul vilayet and westward to the Euphrates*. Baghdad: Government Press, 1919.
- Razm-ârâ, 'Alî** : *Jughrâfiyâ-yê nizâmî-ye Îrân*, vols. *Adharbâyjân-e Bakhtarî, Kurdistan, Kirmânshâhân, Pusht-i Kûh*. S. 1. [Tehran], 1320/1941.
- Şahin, Osman** : *Firat'ın sırtındaki kan: Bucaklar*, İstanbul: Kaynak, 1995.
- Sharaf Khân b. Shams al-dîn Bidlîsî** : *Sharafnâme*, ed. by V. V liaminof-Zernof. 2 vols. St-Petersbourg, 1860-62. traduction française de F. Charmoy, 4 vols. St-Petersbourg, 1868-75.
- Sykes, Mark Percival**: «The Kurdish tribes of the Ottoman Empire», *Journal of the Royal Anthropological*

*Institute* 38 (1908), 451-486 (reprinted in M. Sykes, *The Caliph's last heritage: a short history of the Turkish Empire*. London: Macmillan and Co., 1915).

**Tavahhudî «Awghâzî» Kalîmullâh :** *Harakat-e târikhi-ye Kurd bi-Khurâsân dar difâ' az istiqlâl-e Îrân*, Mashhad, 1359/1981.

**TOBB :** *Doğu sorunu : teşhisler ve tespitler. Özel araştırma raporu*. Ankara, 1995.

**Wiessner, Gunnar :** «Grundfragen aktueller politischer und militäri-

scher Entwicklungen in den kurdischen Provinzen der Türkei», *Orient* 38 (1997), 289-310.

**Wimmer, Andreas :** «Stammespolitik und die kurdische Nationalbewegung im Irak», in: Carsten Borck et al., *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*. Münster : Lit Verlag, 1997, pp. 11 - 43.

**Yalçın-Heckmann, Lâle :** *Tribe and kinship among the Kurds*. Frankfurt am Main : Peter Lang, 1991.

